



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSION NATIONALE pour la PROTECTION DES ANIMAUX

utilisés à des FINS SCIENTIFIQUES (dite CNEA)

Séance plénière du mercredi 15 avril 2026

Participaient, sous la présidence de Patrick VERWAERDE :

Membres titulaires ou suppléants : Ivan BALANSARD, Elodie BOUCHOUX, Lilas COURTOT, Delphine DENAIS-LALIEVE, Aurélien DROUARD, Damien GERVASONI, Franziska GREIN, Agnès LE BON, Isabelle LE PARCO, Olivier LOGET, Marylène NAU, Valérie NIVET-ANTOINE, Emmanuel RAVIDA, Daniel ROUIRE, Silvia VINCENT-NAULLEAU, Catherine VOGT, Cheyenne ZELLENKA, Fanny MAGISSON (MinArm), Emmanuel DUMAS (MinArm), Tiffany BOYER (MAASA), Anne-Claire LOMELLINI-DERECLLENNE (MAASA),

Membres excusés : Nathalie BOURGES ABELLA, Juliette COGNIE, Adriana OANCEA NEGRO, Samuel VIDAL, Gérard BASSOT (MTECT/DGALN), François LENGREND (MTECT/DGALN), Laurent PINON (MESRE/DGRI)

Secrétariat : Christophe JOUBERT (MESRE/DGRI), Valérie GOMEZ (MESRE/DGRI)

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Approbation du relevé de décisions de la séance du 11 février 2026
3. Avis sur les 20 dossiers de formation
4. GT : équivalence des formations
5. GT : recherche clinique vétérinaire
6. Point sur la notion de médicaments vétérinaires et échanges avec la commission
7. Point d'étape sur la notion d'ayants droits vétérinaires dans les établissements utilisateurs
8. Retour d'expériences pour lever les réserves sur des formations avec items sensibles « découpsés » et distanciel
9. Point sur l'avancement des GT (actions réalisées, prochaines dates de réunions)

10. Points divers

- a. Point sur les levées de réserves
- b. Point sur date de la CNEA de juin 2026
- c. Liste des formations approuvées sur le site du MAASA

Le président ouvre la séance à 10h00.

1. Mot de bienvenue

Le président remercie les membres pour leur présence. L'ordre du jour étant chargé, les rapporteurs des dossiers de formation sont invités à présenter leurs dossiers de façon concise.

2. Approbation du relevé de décisions de la séance du 11 février 2026

Le projet de relevé de décisions est complété en ajoutant Emmanuel RAVIDA dans le GT Recherche Clinique Vétérinaire. Ce relevé est approuvé.

3. Avis sur les 20 dossiers de formation

Dossier n°1 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales (F2)

UNIIVO ACADEMY SARL

Intitulé: Formation spécifique destinée aux personnes appliquant des procédures expérimentales sur rongeurs et lagomorphes

Renouvellement

Référence : 2026-4

La commission ajourne sa décision sur cette formation. Une réunion dédiée en visioconférence va être programmée pour l'évaluation de cette formation.

Dossier n°2 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes concevant les procédures expérimentales (F1)

UNIIVO ACADEMY SARL

Intitulé: Formation spécifique destinée aux personnes concevant les procédures expérimentales aux animaux (Primates Non Humains)

Référence : 2026-6

La commission constate que plusieurs intervenants de cette formation n'ont pas été sollicités pour leur participation à cet enseignement. La CNEA demande que ce point soit éclairci et ajourne sa décision.

Dossier n°3 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes concevant les procédures

expérimentales (F1)

UNIIVO ACADEMY SARL

Intitulé: Formation spécifique destinée aux personnes concevant les procédures expérimentales aux animaux (rongeurs et lagomorphes)

Référence : 2026-5

La CNEA constate que plusieurs intervenants de cette formation n'ont pas été sollicités pour leur participation à cet enseignement. La CNEA demande que ce point soit éclairci et ajourne sa décision.

Dossier n°4 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales (F2)

Université de Picardie Jules Verne

Intitulé: Formation à l'expérimentation animale – Niveau Appicateurs de procédures expérimentales pour les espèces Rats et Souris

Référence : 2026-11

Renouvellement

La commission donne un **avis favorable avec 4 réserves.**

Réserves :

1. Revoir le titre pour une conformité sémantique totale avec le guide.
(Attestation de suivi : Le guide exige strictement l'intitulé « Attestation de suivi de formation ». Les modèles fournis par l'UPJV utilisent « Attestation de Validation de formation » et « Attestation de Présence »)
2. Utiliser le terme réglementaire « Appicateurs » tel qu'indiqué dans le Cerfa.
(Ancien intitulé : Les modèles fournis par l'UPJV mentionnent encore le terme « Réalisateurs » de projet.)
3. Une harmonisation est indispensable entre les divers documents (Cerfa, planning, fiches...)
 - a. « Méthodes d'euthanasie pour la souris et le rat », Item 12 : le Cerfa annonce 1h, alors que le sommaire et la fiche détaillée indiquent 2h.
 - b. « Santé animale et hygiène », Item 13 : le Cerfa annonce 4h, le sommaire 3h et la fiche détaillée 4h.
4. Le dossier mentionne que les étudiants devront "être autonomes sur une partie des procédures". Or, réglementairement, les objectifs pédagogiques de la formation initiale sont définis en termes de connaissances et non de compétences. L'autonomie n'étant acquise qu'après un tutorat en établissement utilisateur, cette mention doit être supprimée.

Dossier n°5 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes assurant les soins des animaux utilisés à des fins scientifiques (F3)

LPPR de l'Ain

Intitulé : le soin des rongeurs et lagomorphes en expérimentation animale

Référence : 2026-10

Renouvellement

La commission donne un **avis favorable avec 4 réserves et 3 recommandations.**

Réserves :

- 1- Il est nécessaire d'avoir des informations plus précises sur les travaux dirigés diversité génétique.
- 2- Biologie de l'animal : Dans le TP/TD seulement 2 encadrants et 28 étudiants ?

incohérence par rapport aux autres informations communiquées, préciser les techniques de contentions enseignées page 16.

- 3- Fournir un tableau synthétique indiquant le nom, le prénom des enseignants des TP avec leur formation initiale, leur formation réglementaire et la date de leur dernière formation continue (voir guide CNEA d'évaluation des formations).
- 4- Fournir un planning qui mentionne clairement les TP et la progressivité des notions apprises...

Recommandations :

1. Ouvrir à des intervenants extérieurs pour une meilleure diversité d'expérience pratique et de savoir-faire.
2. Analgésie : La fiche "Douleur et soulagement" mériterait plus de précisions sur la définition des paliers de douleur (0=absente, 1=légère, 2=modérée, 3=sévère) et sur l'utilisation concrète des analgésiques envisagés par le personnel soignant.
3. Intégrer le lagomorphe de façon plus explicite tant dans les cours, les travaux dirigés ou les examens.

Dossier n°6 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes concevant les procédures expérimentales (F1)

Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale

Intitulé : Formation spécifique des personnes concevant des procédures expérimentales sur rongeurs

Référence : 2026-13

La commission donne un **avis favorable avec 2 recommandations**.

Recommandations :

1. Réaliser les gestes techniques sur mannequins ou cadavres avant de passer sur l'animal vivant.
2. Les évaluations ne comprennent que des QCM et pourraient combiner différents formats de questions notamment des questions ouvertes ou une analyse de document permettant d'adapter l'examen au niveau initial des participants (bac +5 minimum).

Dossier n°7 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes assurant les soins des animaux utilisés à des fins scientifiques (F3)

SAS JANVIER LABS

Intitulé : Formation destinée aux personnes assurant les soins des animaux en élevage de rongeurs utilisés à des fins scientifiques

Référence : 2026-12

La commission donne un **avis favorable avec 4 réserves et 1 recommandation**.

Réserves :

1. Retenir une note de 12/20 pour l'examen.
2. Les cours se font à la fois en présentiel et en distanciel clarifier le mode de fonctionnement.
3. Compétences des soigneurs : L'objectif n°4 de la fiche "Anatomie" mentionne la maîtrise des prélèvements biologiques et d'organes. Pour des soigneurs, cette compétence est inhabituelle et doit être définie (notamment si elle est limitée, comme il se doit au post-mortem).
4. Préciser la définition des artefacts post euthanasie.

Recommandation :

1. Point d'attention : dans le module de production des animaux de laboratoire, il est coché présentiel et distanciel alors qu'une visite des animaleries de 45 minutes est prévue au programme (sauf si visite virtuelle).

Dossier n°8 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou appliquant des procédures expérimentales chirurgicales (Chir)

Ecole Nationale Vétérinaire Agroalimentaire et de l'alimentation Nantes Atlantique - Oniris

Intitulé : Initiation à la chirurgie expérimentale des animaux utilisés à des fins scientifiques (Mammifères)

Référence : 2026-22

Renouvellement

La commission donne un **avis favorable avec 7 réserves**.

Réserves :

1. Apporter les informations sur les conditions d'inscription à la formation.
2. Ajouter la mention « chirurgie avec animaux vivants » sur l'attestation.
3. Revoir et préciser la fiche de description du TP Anatomie appliquée aux laparotomies et ovario-hystérectomies (rongeurs, lapins). Quelles espèces sont abordées et modalités pédagogiques : TD et ou TP ?
4. Indiquer le nombre d'animaux utilisés pour le TP anatomie.
5. Confirmer que tous les rats utilisés sont des rats de réforme (divergence entre ce qui est indiqué dans le Cerfa et dans le dossier complémentaire).
6. Préciser qui réalise les euthanasies et méthodes de mise à mort des rats utilisés dans les TP.
7. Préciser le devenir des animaux pour les 3 TP et le TD utilisant des animaux vivants.

Dossier n°9 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes concevant les procédures expérimentales (F1)

Université de Reims Champagne-Ardenne, UFR Sciences Exactes et Naturelles

Intitulé : Conception de procédures en expérimentation animale sur modèles rongeurs

Référence : 2026-14

Renouvellement

La commission donne un **avis favorable avec 3 réserves et 4 recommandations**.

Réserves :

1. Préciser les volumes horaires des enseignements : différence entre Cerfa et p2/29 du document complémentaire (CM 39 vs 40 dans les fiches) et TD/TP (18 vs 17 dans les fiches).
2. Préciser les modalités des TP pour les fiches D et E (voir guide CNEA évaluation de formation).
3. Modifier l'attestation de suivi de formation : le titre de la formation est différent sur le modèle d'attestation et le Cerfa. Modifier « modèle d'attestation de formation » par « attestation de suivi de formation et de réussite à l'examen ». Préciser que l'apprenant a satisfait à l'évaluation des connaissances.

Recommandations :

1. Indiquer aux participants que le prérequis pour l'inscription : « Personnels en activité dans le domaine de la biologie et obtenant un niveau Bac+4 via les procédures de validation des acquis et de l'expérience » ne pourront pas se prévaloir de la compétence conception des projets avant 5 ans d'expérience (Formation ouverte aux

demandeurs d'emploi. Ce n'est pas le niveau Bac+5. Pas de mention de 5 années d'expérience professionnelle pratique dans le domaine de l'utilisation d'animaux à des fins scientifiques).

2. Privilégier l'utilisation d'animaux de réforme
3. Planning fourni : il est préférable d'avoir les cours sur anesthésie/analgésie avant le 1^{er} TP
4. Module E : envisager de privilégier pour les tests comportementaux les vidéos ou tout autre support.

Rappel réglementaire : le TP ne pourra avoir lieu qu'après l'autorisation du projet.

Dossier n°10 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales (F2)

Université de Reims Champagne-Ardenne, UFR Sciences Exactes et Naturelles

Intitulé : Application de procédures en expérimentation animale sur modèles rongeurs

Référence : 2026-15

Renouvellement

La commission donne un **avis favorable avec 3 réserves et 3 recommandations**.

Réserves :

1. Veiller à la cohérence dans le Cerfa (tableau p3/4) des horaires.
2. Préciser les modalités des TP pour les fiches D (voir guide CNEA évaluation de formation) et préciser les techniques abordées en théorie et en pratique (voie d'administration...).
3. Modifier l'attestation de formation : le titre de la formation est différent sur le modèle d'attestation et le Cerfa. Modifier « modèle d'attestation de formation » par « attestation de suivi de formation et de réussite à l'examen ». Préciser que l'apprenant a satisfait à l'évaluation des connaissances.

Recommandations :

1. Pour une formation applicateur, remplacer le TD pour la rédaction d'une DAP par un TD sur la lecture et la compréhension d'une DAP et au besoin réajuster le volume horaire des TP en augmentant ceux consacrés à la manipulation des animaux.
2. Positionner les cours sur anesthésie/analgésie avant le 1^{er} TP.
3. Privilégier l'utilisation des animaux de réforme.

Rappel réglementaire : la formation ne pourra avoir lieu qu'après l'autorisation du projet.

Dossier n°11 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes assurant les soins des animaux utilisés à des fins scientifiques (F3)

Université de Reims Champagne-Ardenne, UFR Sciences Exactes et Naturelles

Intitulé : Soins aux rongeurs utilisés à des fins scientifiques

Référence : 2026-16

Renouvellement

La commission donne un **avis favorable avec 3 réserves et 1 recommandation**.

Réserves :

1. Préciser les modalités des TP pour les fiches D (voir guide CNEA évaluation de formation) et préciser les techniques abordées en théorie et en pratique (voie d'administration...).

2. Modifier l'attestation de formation : le titre de la formation est différent sur le modèle d'attestation et le Cerfa. Modifier « modèle d'attestation de formation » par « attestation de suivi de formation et de réussite à l'examen ». Préciser que l'apprenant a satisfait à l'évaluation des connaissances.
3. Les formations soigneurs ne doivent aborder l'euthanasie que de façon théorique.

Recommandations :

1. Privilégier l'utilisation des animaux de réforme

Rappel réglementaire : la formation ne pourra avoir lieu qu'après l'autorisation du projet.

Dossier n°12 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes concevant les procédures expérimentales (F1)

Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales (F2)

Ecole Nationale Vétérinaire Agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique - Oniris

Intitulé :

Formation pour les personnes concevant les procédures expérimentales

Formation pour les personnes appliquant les procédures expérimentales

Référence : 2026-17

Renouvellement

La commission donne un **avis favorable avec 3 réserves**.

Réserves :

1. Revoir l'attestation de formation : reprendre l'intitulé complet tel que dans le Cerfa, cohérence du nombre d'heures.
2. Ajouter le groupe d'espèce à l'intitulé de la formation X.
3. Corriger les incohérences du nombre d'heures entre le Cerfa et le document complémentaire.

Rappels réglementaires :

- La formation ne pourra avoir lieu qu'après l'agrément de l'établissement utilisateur.
- La spécialité Doléthal n'a pas d'AMM rongeurs/lagomorphes.

Dossier n°13 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes concevant les procédures expérimentales (F1)

Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales (F2)

Ecole Nationale Vétérinaire Agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique - Oniris

Intitulé :

Formation pour les personnes concevant les procédures expérimentales

Formation pour les personnes appliquant les procédures expérimentales

Référence : 2026-18

Renouvellement

La commission donne un **avis favorable avec 3 réserves**.

Réserves :

1. Revoir l'attestation de formation : reprendre l'intitulé complet tel que dans le Cerfa, cohérence du nombre d'heures.
2. Ajouter le groupe d'espèce à l'intitulé de la formation X.

3. Corriger les incohérences du nombre d'heures entre le Cerfa et le document complémentaire.

Dossier n°14 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes concevant les procédures expérimentales (F1)

Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales (F2)

Ecole Nationale Vétérinaire Agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique - Oniris

Intitulé :

Formation pour les personnes concevant les procédures expérimentales

Formation pour les personnes appliquant les procédures expérimentales

Référence : 2026-19

Renouvellement

La commission donne un **avis favorable avec 3 réserves**.

Réserves :

1. Revoir l'attestation de formation : reprendre l'intitulé complet tel que dans le Cerfa, cohérence du nombre d'heures.
2. Ajouter le groupe d'espèce à l'intitulé de la formation X.
3. Corriger les incohérences du nombre d'heures entre le Cerfa et le document complémentaire.

Dossier n°15 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes concevant les procédures expérimentales (F1)

Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales (F2)

Ecole Nationale Vétérinaire Agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique - Oniris

Intitulé :

Formation pour les personnes concevant les procédures expérimentales

Formation pour les personnes appliquant les procédures expérimentales

Référence : 2026-21

Renouvellement

La commission donne un **avis favorable avec 4 réserves**.

Réserves :

1. Revoir l'attestation de formation : reprendre l'intitulé complet tel que dans le Cerfa, cohérence du nombre d'heures.
2. Ajouter le groupe d'espèce à l'intitulé de la formation X.
3. Corriger les incohérences du nombre d'heures entre le Cerfa et le document complémentaire.
4. Fournir un tableau synthétique indiquant le nom, le prénom des enseignants des TP avec leur formation initiale, leur formation réglementaire et la date de leur dernière formation continue (voir guide CNEA d'évaluation des formations).

Dossier n°16 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes concevant les procédures expérimentales (F1)

Université de Rennes

Intitulé : Certification en expérimentation animale – niveau concepteur de procédures expérimentales et de projets – rat et souris

Référence : 2026-23
Renouvellement

La commission donne un **avis favorable avec 7 réserves et 2 recommandations**.

Réserves :

1. L'intitulé de la formation n'est pas celui recommandé : « Formation spécifique destinée aux personnes concevant les procédures expérimentales sur rongeurs (rats et souris) ». – retirer le terme « projet ».
2. Modifier l'attestation de suivi de formation : indiquer la référence de la formation attribuée par le MAASA.
3. Inclure un TD sur la rédaction de DAP (voir guide CNEA sur l'évaluation des formations).
4. Indiquer les prérequis à l'inscription.
5. Préciser le pourcentage maximal d'absence toléré.
6. Mettre à jour les informations sur les heures de TP : la formation en e-learning (2h) doit être considérée comme cours.
7. Préciser pour le TP : geste administration intra-péritonéale (IP) si l'animal est anesthésié ou vigile.

Recommandations :

1. Améliorer l'ordre des cours afin de présenter les éléments théoriques avant les éléments pratiques
2. Une correction de l'évaluation effectuée en groupe est un « plus » sur le plan pédagogique. Elle peut alors être considérée comme un TD et ce temps de correction peut être comptabilisé dans la durée de la formation

Dossier n°17 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales (F2)

Université de Rennes

Intitulé : Certification en expérimentation animale – niveau applicateur de procédures expérimentales – rat et souris

Référence : 2026-24

Renouvellement

La commission donne un **avis favorable avec 6 réserves et 2 recommandations**.

Réserves :

1. Mettre à jour les informations sur les heures de TP : la formation en e-learning (2h) doit être considérée comme cours.
2. Préciser pour le TP : geste administration intra-péritonéale (IP) si l'animal est anesthésié ou vigile.
3. Préciser le pourcentage maximal d'absence toléré.
4. Mettre en cohérence le Cerfa et le planning : dans le Cerfa il est mentionné qu'il y a deux matinées de TP alors que dans le planning il y a deux matinées et une journée complète de TP.
5. Augmenter la durée consacrée aux points limites (respect du minima pour item sensible).
6. Modifier l'attestation de suivi de formation : indiquer la référence de la formation attribuée par le MAASA.

Recommandations :

1. Améliorer l'ordre des cours afin de présenter les éléments théoriques avant les éléments pratiques.
2. Une correction de l'évaluation effectuée en groupe est un « plus » sur le plan

pédagogique. Elle peut alors être considérée comme un TD et ce temps de correction peut être comptabilisé dans la durée de la formation.

Dossier n°18 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes concevant les procédures expérimentales (F1)

UNIIVO ACADEMY

Intitulé : Formation spécifique destinée aux personnes concevant des procédures expérimentales aux animaux (espèces aquatiques)

Référence : 2026-25

La commission constate que plusieurs intervenants de cette formation n'ont pas été sollicités pour leur participation à cet enseignement. La CNEA demande que ce point soit éclairci et ajourne sa décision.

La CNEA a relevé l'absence de séances de TP adaptés avec manipulation d'animaux dans cette formation.

Dossier n°19 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales (F2)

UNIIVO ACADEMY (ANIMAFORM)

Intitulé : Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales aux animaux (espèces aquatiques)

Référence : 2026-26

La commission constate que plusieurs intervenants de cette formation n'ont pas été sollicités pour leur participation à cet enseignement. La CNEA demande que ce point soit éclairci et ajourne sa décision.

La CNEA a relevé l'absence de séances de TP adaptés avec manipulation d'animaux dans cette formation.

Dossier n°20 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes assurant les soins des animaux utilisés à des fins scientifiques (F3)

UNIIVO Academy (ANIMAFORM) SARL

Intitulé : Formation spécifique destinée aux personnes assurant les soins aux animaux utilisés à des fins scientifiques (rongeurs et lagomorphes)

Référence : 2026-27

La commission constate que plusieurs intervenants de cette formation n'ont pas été sollicités pour leur participation à cet enseignement. La CNEA demande que ce point soit éclairci et ajourne sa décision.

La CNEA a relevé l'absence de séances de TP adaptés avec manipulation d'animaux dans cette formation.

Suite à l'étude des dossiers de formations, des problématiques ont été soulevées mettant en lumière la nécessité d'une mise à jour du guide des évaluations avec la prise en compte des éléments suivants :

- Le responsable de formation doit s'engager à obtenir l'accord des intervenants pour assurer les enseignements où ils sont cités.

- Les fiches descriptives des TP doivent se suffire à elle-même. Elles doivent indiquer le contenu pédagogique et sa progression ainsi que la description des gestes envisagés (voir dossier [complément cerfa](#))

4. GT : équivalence des formations

Le groupe de travail a présenté en séance un document qui va être diffusé aux membres pour lecture et vote à la séance de juin 2026. Ce document répond à la majorité des questions sur les équivalences des formations réglementaires pour les utilisateurs étrangers et aborde les cas suivants :

- Cas des ressortissants européens (Union Européenne + Norvège + Suisse + Royaume Uni)
- Cas des ressortissants non européens
- Cas de la chirurgie

5. GT : recherche clinique vétérinaire

Le groupe de travail a commencé très récemment. Le premier travail concerne la définition de la notion de recherche clinique, qui ne fait actuellement pas consensus. Cette définition permettra d'établir le périmètre des travaux de ce GT. Les premières réflexions montrent qu'elle se distingue des travaux scientifiques en lien avec une demande d'AMM (Autorisation de Mise sur le Marché), et que la notion de soin vétérinaire ne peut être suffisante. L'aspect éthique est inexistant ou laissé à la libre considération des porteurs d'étude.

Le GT va intégrer des personnalités qualifiées telles que la référente médicament au sein du MAASA, ainsi que les représentantes du MAASA de notre commission. Parmi les questions soulevées : Faut-il mettre en place une évaluation éthique ? Sachant que cette dernière est requise pour publier, les travaux dans une revue internationale à comité de lecture, Comment cela se passe dans les autres pays européens ?

6. Point sur la notion de médicaments vétérinaires et échanges avec la commission

Les courriers envoyés par la CNEA et le CNREEA pour évoquer la situation des vétérinaires travaillant dans les établissements utilisateurs d'animaux à des fins scientifiques sont restés sans réponse du côté du Conseil national de l'ordre des vétérinaires mais ceux envoyés à la direction générale de l'alimentation et au MAASA ont été pris en compte .

Désormais, le sujet fait l'objet d'une sensibilisation et une évolution semble envisageable. La référente pharmacie au sein du MAASA va participer à une réunion afin de travailler sur une nouvelle proposition. Il faut commencer par évoquer les préparations extemporanées, recadrer le sujet et modifier l'arrêté de 2013.

La définition du médicament vétérinaire par le règlement européen 2019/6 mérite d'être explicitée notamment concernant les substances chimiques utilisées dans le cadre des autorisations de projet. Il faut également penser aux conséquences par rapport à la commission européenne pour se positionner ? Une demande de clarification sur ce sujet a été envoyée par la CNEA à la commission européenne.

7. Point d'étape sur la notion d'ayants droits vétérinaires dans les établissements utilisateurs

Comme annoncé précédemment, le sujet avance.

8. Retour d'expériences pour lever les réserves sur des formations avec items sensibles « découpés » et distanciel

Un rapporteur mentionne son étonnement et son désaccord face à une formation découpant le volume horaire sur les items sensibles en plusieurs morceaux. Cela en modifie-t-il l'impact ? Faut-il contraindre les formateurs à dispenser ces modules uniquement en présentiel ? Dans ce cas, il faut faire évoluer le guide des évaluations sur la gestion des items sensibles (attention à la compatibilité avec les formations proposées par FELASA et ETPLAS).

9. Point sur l'avancement des GT (actions réalisées, prochaines dates de réunions)

GT convergence :

Une première réunion a eu lieu mi mars pour travailler sur le document « Education & Training framework » de la commission européenne. Ce guide permet d'élaborer un cadre commun visant à faciliter le respect des exigences en matière de compétences de toutes les personnes impliquées dans l'utilisation et les soins aux animaux utilisés à des fins scientifiques. Il vise également à la libre circulation du personnel.

Le diaporama (qui va être diffusé à l'ensemble des membres pour lecture) présente les avantages et les inconvénients et informe sur l'orientation envisagée par le GT.

La réglementation doit-elle être modifiée ? Il faut se questionner sur les modalités d'évaluation, pas toujours très claires. La formation n'est pas une prérogative de l'UE. Certaines catégories n'ont pas de formation mais doivent acquérir des compétences. Les conséquences peuvent être nombreuses avec un travail énorme (modification de l'arrêté, du guide des évaluations...).

Pour traiter ces questions, des sous-groupes sont créés avec les personnes suivantes :

Formation continue : Daniel Rouire, Lilas Courtot, Elodie Bouchoux, Samuel Vidal et Patrick Verwaerde

Formation réglementaire : complété par Valérie Nivet-Antoine

GT utilisation des animaux dans l'enseignement supérieur :

Une réunion a eu lieu la semaine dernière pour travailler sur le plan et les questions croisées. Pour construire le rapport, il faut trier les 160 réponses au sondage. C'est un travail commun avec le FC3R et la CNEA duquel devrait aboutir une co-recommandation. Une prochaine réunion est prévue dans un mois.

GT anesthésie des rongeurs nouveaux nés : Ivan Balansard (pilote) sera désormais accompagné Agnes Le Bon en co pilote.

10. Points divers

a. Point sur les levées de réserves

Deux formations (N°1 et N°5 de la séance du 11 février 2026) sont en attente de levées des réserves. Les rapporteurs sont en contacts avec les responsables de formation.

b. Point sur date de la CNEA de juin 2026

La date retenue pour la prochaine séance est le **mercredi 17 juin 2026**.

c. Liste des formations approuvées sur le site du MAASA

La liste des formations approuvées est disponible sur le site du MAASA.

Clôture de la séance à 16h50